



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 94215

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'évolution des tarifs des billets de TGV. En 2002, le tarif moyen d'un billet de TGV était de 38,20 euros, en 2009, de 45,20 euros, soit une augmentation de 7 euros, c'est-à-dire de 18,4 %. Cette hausse s'accompagne, d'autre part, d'une grande opacité de la grille tarifaire. Entre les promotions, les billets professionnels, ceux standards et les cartes commerciales, les clients ont beaucoup de mal à s'y retrouver. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend initier pour apporter plus de transparence dans les tarifs pratiqués par la SNCF sur ses lignes TGV.

Texte de la réponse

Une étude récemment réalisée par un cabinet d'audit à la demande du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) met en évidence que la grande vitesse ferroviaire française propose les tarifs les moins élevés d'Europe. Une large majorité des usagers bénéficie en effet de tarifs réduits par le biais des cartes commerciales de l'entreprise, des tarifications sociales mises en oeuvre à la demande du Gouvernement ou encore par le biais de tarifs promotionnels de l'entreprise (gamme Prem's). Ces tarifs promotionnels représentent désormais plus de 10 % des billets vendus. À la demande du secrétaire d'État chargé des transports, cette proportion continuera de croître en 2011. Dans le même temps, le Gouvernement veille à ce que la SNCF améliore la clarté et la lisibilité de ses offres, en concertation avec les associations représentant les usagers. Dans ce cadre, l'offre tarifaire a été restructurée en 2009 autour de trois gammes distinctes, « TGV Loisirs », « TGV Pro » et « TGV Prem's ». La SNCF a, en outre, amélioré la diffusion de l'ensemble de ses prix auprès des usagers. Ainsi, le guide voyageurs inclut un tableau tarifaire des 100 destinations TGV les plus fréquentées, indiquant pour chacune un prix minimum, un prix maximum en seconde et première classes, la distinction entre période normale et période de pointe pour les prix en 2nde classe ainsi que les conditions d'échange et de remboursement associées à chaque gamme tarifaire. Huit nouveaux guides d'information voyageurs ont également été mis à disposition dans les gares et espaces de vente. Sur le site Internet, l'ensemble des prix proposés sur chaque train de la tranche horaire choisie est consultable en temps réel ainsi que, pour les destinations TGV les plus fréquentées, le prix minimum, le prix maximum et l'amplitude des prix au moment de la réservation. En juin 2010, la SNCF a opéré une refonte importante de ce site Internet afin d'en améliorer la clarté et de faciliter la recherche d'informations. Ce site propose désormais pour les 300 principales relations TGV un calendrier des prix permettant aux usagers de repérer facilement le tarif le plus avantageux pour une destination donnée sur une période d'un mois. La SNCF a également diffusé un tableau synthétique permettant de visualiser rapidement l'ensemble des tarifs des trains à réservation (TGV, Téo, Lunéa et ID-TGV) en y faisant figurer les tarifs accessibles par le biais des cartes commerciales, les tarifs sociaux ainsi que les conditions d'échanges et de remboursement pour chacun des cas de figure. Les pouvoirs publics demeurent vigilants à ce que l'entreprise poursuive ses efforts afin d'améliorer la lisibilité de son offre vis-à-vis de sa clientèle.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94215

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12640

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1852